

**RÉSUMÉ DU MÉMOIRE DES PREMIÈRES NATIONS
WOLF LAKE ET EAGLE VILLAGE - KIPAWA**

présenté à la

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Le mémoire décrit les caractéristiques techniques d'un projet visant à remettre en service l'ancienne centrale Témiscaming par l'entremise d'un partenariat entre les Premières Nations, certaines municipalités et le secteur privé. Il énumère les nombreux avantages socio-économiques et environnementaux du projet.

Sans égard à l'appui reçu de plusieurs ministres du gouvernement du Québec, les droits relatifs à l'eau n'ont jamais été octroyés au projet, en grande partie parce qu'Hydro-Québec, promoteur du projet Tabaret, s'y oppose.

Le mémoire demande à la Commission de recommander au gouvernement du Québec que toute nouvelle politique donne priorité aux projets hydroélectriques de moindre envergure qui répondront à des normes précises sur les plans économique, social et environnemental.

SUMMARY OF BRIEF OF WOLF LAKE AND EAGLE VILLAGE - KIPAWA

presented to the

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

The brief describes the technical characteristics of a proposal to reactivate the former Temiscaming Power House through a First-Nation - municipal - private-sector partnership. It lists the numerous local and regional socio-economic benefits and the environmental advantages of the project.

Notwithstanding the support of several ministers of the Government of Quebec, the required water rights have never been granted, in large part because of the opposition of Hydro-Québec as proponent of the Tabaret Project.

The brief asks the Commission to recommend to the Government of Quebec that any new energy policy give a priority to small-scale hydroelectric projects that satisfy specified economic, social and environmental standards.

*LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC -
CONTEXTE, ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS*

MÉMOIRE/BRIEF

présenté à/presented to:

La Commission de l'économie et du travail
a/s Mme Lise St-Hilaire
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec, Québec
G1A 1A3
Tel: (418) 643-2722
Fax: (418) 643-0248
Courriel : cet@assnat.qc.ca

par/by:

Première Nation Wolf Lake First Nation
Hunter's Point
5 Riordon Avenue, P.O. Box 998
Temiscaming, Québec
J0Z 3R0

et/and

Première Nation Eagle Village First Nation - Kipawa
(Migizy Odenaw)
P.O. Box 756
Temiscaming, Québec
J0Z 3R0

Tel.: (819) 627-3628
Fax: (819) 627-1109
E-mail: wolflake@cablevision.qc.ca

Tel.: (819) 627-3455
Fax: (819) 627-9428
www.eaglevillagefirstnation.ca

janvier/January 2005

1.0 INTRODUCTION

À la lecture du document d'information sur les audiences de la Commission de l'économie et du travail, nous avons été frappés par bon nombre d'énoncés, dont les suivants :

- La constatation qu'il est fondamental, dans le développement des ressources énergétiques, notamment hydroélectriques, de prendre en considération l'environnement, les communautés locales concernées et les principes du développement durable et de faire du secteur énergétique un facteur d'enrichissement collectif et de prospérité pour toutes les régions du Québec (page 8);
- La constatation que les sites hydrauliques de moindre envergure peuvent contribuer à favoriser la sécurité des approvisionnements énergétiques du Québec (page 25);
- Le succès du programme mis sur pied en septembre 1990, lequel a contribué à la réalisation de 57 petites centrales qui représentent une puissance installée totale de 250 MW (page 25);
- L'admission que les perspectives de réaménagement de petites centrales désaffectées demeurent intéressantes (page 25);
- L'engagement du gouvernement du Québec d'envisager le développement de petites centrales aux conditions suivantes : coût de production concurrentiel; appui d'une bonne partie de la population; respect des exigences du milieu de l'écotourisme; conformité aux règles de protection de l'environnement; création de retombées économiques locales importantes (page 25);
- L'admission que les petites centrales génèrent peu ou pas de polluants et des quantités négligeables - pour ne pas dire nulles - d'émissions de gaz à effet de serre (page 39);
- L'admission que les petites centrales offrent aux groupes locaux une occasion intéressante de prise en charge de leur propre développement économique (page 39).

Enfin, nous étions heureux de lire (page 41) le passage parlant de l'engagement du gouvernement du Québec à accorder une place spéciale aux communautés autochtones dans le développement des ressources naturelles des régions.

Bien que plaisante, la lecture de ces énoncés a soulevé, cependant, un sentiment de forte perplexité étant donné que nous essayons en vain depuis 1999 d'obtenir l'approbation du gouvernement du Québec pour une petite centrale hydroélectrique qui répond à chacune des conditions susmentionnées !

Nous avons rencontré plusieurs ministres, lesquels nous ont tous offert leur ferme appui en vue de nous accorder les droits relatifs à l'eau dont nous avons besoin pour donner suite à notre projet.

Rien ne s'est jamais produit !

Il y a quelques semaines à peine, nous avons rencontré des représentants du cabinet du ministre Sam Hamad. Ils nous ont dit que le seul obstacle à l'octroi des droits relatifs à l'eau est l'absence d'une politique favorisant le développement des centrales hydroélectriques de moindre envergure, comme celle que nous proposons.

L'objectif que nous poursuivons en nous présentant devant vous aujourd'hui est de vous encourager à proposer au gouvernement du Québec une politique renforcée favorisant le développement des petites centrales hydroélectriques dans lesquelles des Premières Nations sont des partenaires importants.

2.0 LE PROJET ÉNERGÉTIQUE TÉMISCAMING

Notre projet implique la remise en service de la centrale Témiscaming, déclassée par Hydro-Québec en 1969 après 50 ans de service. L'annexe I le décrit en détail. Nous n'en signalerons ici que les caractéristiques principales :

Aspects techniques

- Puissance installée de 30 MW;
- Production : 175 GWh / année;
- Chute brute : 62,5 m;
- Débit : 57 m³ / s;
- Tunnel de 1680 mètres pour apporter l'eau à la centrale;
- Coût du projet : 59 M\$.

Partenaires

- Première Nation Wolf Lake / Première Nation Eagle Village;
- Ville de Témiscaming;
- Municipalité de Kipawa;
- Comité municipal Laniel;
- Innergex II inc. ;

Aucun capital ni subvention à l'exploitation ne seront requis de quelque palier de gouvernement.

Avantages locaux et régionaux

- Avantages pour la Première Nation Eagle Village et la Première Nation Wolf Lake correspondant à la propriété de 52 % de l'entreprise;
- Redevances accordées au prorata des ventes aux trois municipalités partenaires, les seules directement touchées par le projet;
- Possibilité d'indemnisation moindre pour les municipalités non directement touchées;

- Niveau d'indemnité excédant celui offert par Hydro-Québec relativement au projet Tabaret;
- Création de 250 emplois directs et indirects pendant la construction;
- Priorité de contrat et d'emploi accordée aux entreprises et aux membres de la localité et de la région;
- Compatibilité avec les utilisations actuelles et prévues des terres et des ressources, y compris l'écotourisme;
- Transformation de l'ancienne centrale en musée sur la culture et l'histoire des Algonquins et de la région;
- Fourniture à un client local (Tembec) de l'énergie requise pour l'expansion de son entreprise;
- Réduction de la dépendance à l'égard des importations énergétiques en provenance de l'Ontario;
- Réfection de la prise d'eau municipale.

Considérations environnementales

- Pas de détournement;
- Pas d'inondation, donc pas de risque de pollution par le méthylmercure ni d'émission de gaz à effet de serre;
- Pas d'augmentation du marnage naturel;
- Pas de construction de ligne de transport d'énergie;
- Utilisation de l'infrastructure en place et de plans d'eau qui ont été aménagés pour la production hydroélectrique en 1919;
- Maintien d'un débit respectant l'équilibre écologique dans la rivière Kipawa et le ruisseau Gordon;
- Viabilité économique assurée sans aménagements ultérieurs risquant de nuire à l'environnement ou au milieu social;
- Fonds réservés à la mise en valeur de l'habitat aquatique;
- Projet entièrement compatible avec les plans d'écotourisme régional;
- Réaménagement d'une ancienne centrale permettant aux générations actuelles et futures l'accès à une ressource dont ont joui les générations passées, exemple unique de développement durable.

Nous savons pertinemment que, sans égard à l'appui qu'ont manifesté successivement plusieurs ministres envers notre projet, nous n'avons pas obtenu les droits relatifs à l'eau en grande partie parce qu'Hydro-Québec, promoteur du projet Tabaret, s'y oppose.

L'annexe I présente une comparaison détaillée de notre projet et du projet Tabaret.

Qu'il suffise de dire que le projet Tabaret ne peut et ne saurait jamais satisfaire aux propres critères d'Hydro-Québec quant à son acceptabilité sur les plans environnemental et social. Néanmoins, Hydro-Québec continue de manipuler la Municipalité régionale de comté dans l'espoir d'atteindre un semblant d'acceptabilité sociale.

3.0 DEMANDE

Sur la foi de la description qui précède, nous vous demandons de fortement recommander au gouvernement du Québec de donner priorité aux projets hydroélectriques de moindre envergure qui répondent aux conditions suivantes :

- Viabilité économique à un coût énergétique concurrentiel et sans subventions gouvernementales;
- Participation importante des Premières Nations concernées;
- Partenariats avec les municipalités, les Premières Nations et le secteur privé, reflétant l'acceptabilité sociale et environnementale;
- Réutilisation de l'infrastructure en place et des habitats déjà perturbés de manière à minimiser les nouvelles incidences sur l'environnement;
- Approvisionnements en électricité qui répondent aux besoins actuels et futurs des industries locales;
- Réduction de la dépendance du Québec à l'égard de l'énergie importée;
- Compatibilité avec d'autres utilisations actuelles et prévues des terres et des ressources, notamment l'écotourisme;
- Respect des critères du développement durable.

Plus précisément, nous vous demandons de recommander que notre projet soit accéléré à titre de prototype.

1.0 INTRODUCTION

In reading the background paper to the hearings of the Commission de l'économie et du travail, we were struck by numerous statements, including the following:

- the recognition that it is a fundamental value in developing energy resources, including hydroelectric resources, to take into consideration the environment, the concerned local communities and the principle of sustainable development and to use the energy sector for the collective enrichment and prosperity of all the regions of Quebec (Page 8);
- the recognition that small-scale powerhouses can contribute to enhancing the security of Quebec's electricity supply (Page 25);
- the success of the program initiated in September, 1990, which resulted in the construction of 57 small-scale powerhouses with a total installed capacity of 250 MW (Page 25);
- the recognition that the potential for continuing to redevelop abandoned small-scale powerhouses remains interesting (Page 25);
- the commitment of the Government of Quebec to small-scale powerhouses, subject to the following conditions: competitive production cost; support from a good portion of the population; satisfaction of the requirements of eco-tourism; conformity with the rules of environmental protection; creation of important local economic benefits (Page 25);
- the recognition that small-scale powerhouses generate few or no pollutants and, at most, negligible quantities of greenhouse gases (Page 39);
- the recognition that small-scale powerhouses offer an interesting opportunity for local groups to take charge of their own economic development (Page 39).

Finally, we were pleased to read (Page 41) about the commitment of the Government of Quebec to grant a special place to Aboriginal communities in the development of natural resources in the regions.

Our pleasure in reading the preceding statements was, however, accompanied by a sense of bewilderment: since 1999, we have been trying without success to get the approval of the Government of Quebec for a small-scale hydroelectric powerhouse that satisfies every one of the preceding conditions!

We have met several ministers, all of whom have offered their strong support for granting to us the water rights that we need to proceed.

Nothing has ever happened!

Only a few weeks ago, we met representatives of the Office of Minister Sam Hamad. They told us that the only obstacle to our being awarded the water rights that we need was the absence of a policy favouring small-scale hydroelectric developments of the type that we are proposing.

Our objective in appearing before you today is to encourage you to propose to the Government of Quebec a strengthened policy of favouring small-scale hydroelectric developments in which First Nations are significant partners.

2.0 THE TEMISCAMING POWER PROJECT

Our project involves re-commissioning the Temiscaming Powerhouse, which was decommissioned by Hydro-Québec in 1969 after 50 years of service.

Appendix I gives a detailed description of our project. Let us note here only the following salient features:

Technical Aspects

- 30 MW installed capacity;
- production: 175 GWh/year;
- gross head: 62.5 m;
- flow: 57 cms;
- 1,680-m-long tunnel to bring water to the powerhouse;
- project cost: \$59 M.

Partners

- Wolf Lake First Nation/Eagle Village First Nation;
- Town of Temiscaming;
- Municipality of Kipawa;
- Laniel Municipal Committee;
- Innergex II inc.

No capital or operating subsidies from any level of government will be required.

Local/Regional Benefits

- Eagle Village First Nation and Wolf Lake First Nation will own 52% of the project and will derive corresponding benefits;
- the three partner municipalities, which are the only municipalities directly affected, will receive royalties based on sales of electricity;
- possibility of lesser compensation for municipalities not directly affected;

- level of compensation offered is greater than that offered by Hydro-Québec for its Tabaret Project;
- 250 direct and indirect jobs will be created during construction;
- contracting and employment preferences will be given to local and regional corporations and individuals;
- consistent with current and planned uses of lands and resources, including ecotourism;
- the former powerhouse will be transformed into a museum on Alouquonquin and regional culture and history;
- local client (Tembec), which will acquire the energy needed to expand its operations;
- reduction of reliance on energy imports from Ontario;
- upgrading of municipal water intake.

Environmental Considerations

- no diversions;
- no flooding, consequently no creation of methyl mercury or releases of greenhouse gases;
- no increase in natural drawdown;
- no construction of transmission line;
- use of existing infrastructure and of water bodies that were first modified for hydroelectric development in 1919;
- ecological flows will be maintained in the Rivière Kipawa and Gordon Creek;
- will not require further environmentally and socially harmful development to ensure its economic viability;
- funds will be set aside for aquatic habitat enhancement;
- the project is entirely consistent with regional ecotourism plans;
- by recommissioning a former powerhouse, grants to current and future generations access to a resource enjoyed by past generations - a unique example of sustainable development.

We are fully aware that, notwithstanding the support for our project of successive ministers, we have not been granted the water rights in large part because of opposition from Hydro-Québec, which is the proponent of the Tabaret Project.

Appendix I contains a detailed comparison of our project with the Tabaret Project.

Suffice it to say that the Tabaret Project cannot, and will never, satisfy Hydro-Québec own criteria of social and environmental acceptability. Nevertheless, Hydro-Québec continues to manipulate the members of the Municipalité régionale de comté in the hope of attaining the semblance of social acceptability.

3.0 REQUEST

Based on the preceding description, we ask that you recommend forcefully to the Government of Quebec to give priority to small-scale hydroelectric projects that satisfy the following conditions:

- economic viability at a competitive energy cost and without governmental subsidies;
- significant involvement of concerned First Nations;
- partnerships involving municipalities, First Nations and the private-sector, thereby reflecting social and environmental acceptability;
- re-use of existing infrastructure and already-disturbed habitats, so as to minimize new environmental impacts;
- supply electricity to meet the existing and future needs of local industries;
- reduce Québec's dependence on imported energy;
- consistency with other existing and planned uses of lands and resources, including ecotourism;
- respect criteria of sustainable development.

More specifically, we request that you recommend that our project be fast-tracked as a prototype.

ANNEXE I/APPENDIX I

**NOTE DE SERVICE DU 10 FÉVRIER 2003 À MONSIEUR
RENÉ PAQUETTE/MEMORANDUM OF 10 FEBRUARY,
2003, TO MONSIEUR RENÉ PAQUETTE**

INNERGEX

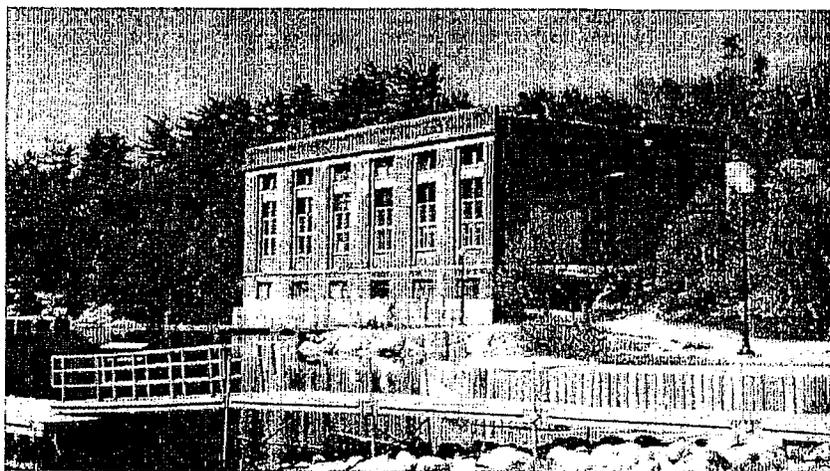
Mé morandum

À: Monsieur René Paquette
Directeur, développement électrique, MRN

De: Gilles Lefrançois, Président

Date: 10 février 2003

Objet: Projet Kipawa



La centrale de Témiscaming (1919-1969) en bordure de la rivière des Outaouais.

HISTORIQUE

L'électrification de l'Abitibi-Témiscamingue commence en 1919 avec la mise en service de la centrale de Témiscaming. Le barrage de Lumsden (ruisseau Gordon) de même que la centrale de 17 MW ont été construits par la *Riordon Pulp & Paper* pour alimenter en eau et en énergie le moulin de pâtes et papiers de même que les résidences de Témiscaming. Après la faillite de la *Riordon* et le rachat de ses actifs par la Compagnie Internationale de Papier (15 avril 1925), la centrale est vendue, en 1926, à la *Gatineau Power* qui l'exploita jusqu'à sa prise en charge par *Hydro-Québec*, en 1962, lors de la nationalisation de l'électricité. Désaffectée en 1969, la centrale a été vendue par *Hydro-Québec* à la ville de Témiscaming le 4 avril 1974 avec ses terrains adjacents pour la somme de 1\$. Le 13 mai 1988, la centrale était vendue par la ville à un

promoteur privé. Par la suite d'autres transactions ont eu lieu dont la dernière remonte au 2 octobre 1990 lors de l'acquisition des actifs par *Les Entreprises Lafort de la Rive inc.* La centrale a alors été utilisée principalement pour l'entreposage de produits recyclés et de matériaux.

En 1994, *Innergex* a été approché par Monsieur Philippe Barette, maire de Témiscaming, pour établir la possibilité de construire une nouvelle centrale hydroélectrique sur le ruisseau Gordon. Après visite des lieux il s'est avéré qu'il serait plus souhaitable de remettre en service la centrale, située en bordure de la rivière des Outaouais plutôt que d'en construire une nouvelle sur le ruisseau Gordon.

Après cette étude de faisabilité, *Innergex* :

- a signé en 1997 un bail de location avec option d'achat de l'ancienne centrale avec *Les Entreprises Lafort de la Rive inc.*;
- signa en 1997, une entente avec la ville de Témiscaming prévoyant que la ville louerait à *Innergex* les terrains requis pour la réalisation du projet;
- a obtenu en 1997 des résolutions de la ville de Témiscaming, de même que des localités de Kipawa et de Laniel en faveur du projet d'*Innergex* avec comme condition, le paiement de redevances annuelles;
- a conclu en 1997 une entente formelle de partenariat avec les Algonquins de *Wolf Lake* pour la possession et l'exploitation de la future centrale;
- a obtenu en 1997 l'appui de *Tembec inc.* qui a d'ailleurs fait valoir qu'elle avait besoin de 20 à 30 MW minimum pour continuer son expansion à Témiscaming.

Par ailleurs, en 1997, la ville de Témiscaming amorçait plusieurs démarches avec les autorités gouvernementales en vue d'obtenir les droits hydrauliques. Ainsi, plusieurs lettres ont été adressées à divers ministres par le maire Philippe Barette dont une le 12 décembre 1997 à M. Guy Chevrette alors Ministre des Ressources naturelles. Cette lettre faisait ressortir les partenariats établis avec le milieu de même que certains aspects techniques du projet.

Le 24 septembre 1998, M. Chevrette acceptait de nous recevoir afin de discuter plus en détail de notre projet. Étaient présents lors de cette rencontre : les représentants d'*Innergex*, les maires de Témiscaming, de Kipawa et de Laniel, le chef de *Wolf Lake First Nation*. Au terme de cette rencontre, M. Chevrette acceptait de nous donner les droits hydrauliques à la condition qu'on lui fournisse certaines informations dont, entre autre, une copie des résolutions des conseils municipaux et du bail avec option d'achat pour la centrale, ce que nous nous sommes empressés de faire. Une semaine plus tard, il y avait remaniement ministériel et M. Chevrette était remplacé par M. Brassard. Il a fallu alors reprendre tout le processus de négociation avec le gouvernement malgré l'appui inconditionnel de M. Chevrette.

En 1998, quelques mois après que notre demande ait été faite à M. Chevette, *Hydro-Québec* s'intéressa soudainement aux ressources hydroélectriques du réservoir Kipawa et ce faisant compromettait notre projet, et ce, malgré le fait qu'il était tout à fait en accord avec la nouvelle politique énergétique (1996) du gouvernement parrainée par M. Chevette. Ce n'était pas la première fois que le cône sud du Témiscamingue subissait un affront de la part d'*Hydro-Québec*, et qu'à cet égard les élus et la population n'avaient pu du tout confiance en la Société d'État. Ce manque de confiance est attribuable principalement à l'abandon du projet du lac Beauchêne (1971), de la ligne de transport d'énergie de 120 kV (1990) et du projet de cogénération (146 MW) de *Tembec* (1993) ce qui n'était pas de nature à encourager *Tembec* à investir de nouveau au Québec. Aujourd'hui comme ces projets n'ont pas vu le jour alors *Hydro-Québec* continue à acheter de 45 à 65 MW de l'Ontario (ligne à pleine capacité en provenance de la centrale Otto Holden) pour alimenter l'usine de *Tembec* alors que la ligne de transport en provenance d'Anglier (Témiscaming) est déjà à pleine capacité (80 MW).

Comme il est facile de le constater, beaucoup d'énergie a été dépensée, jusqu'à maintenant, pour mettre de l'avant des projets générateurs de revenus et d'emplois et pour fournir de l'énergie électrique additionnelle à *Tembec*, principal employeur de la région. *Hydro-Québec* a ainsi dépensé beaucoup d'argent à faire des études et travaux sans résultats tangibles. Comme ce fut le cas à l'époque pour le projet Beauchêne, celui de Tabaret ne représente plus d'intérêt pour *Hydro-Québec* depuis l'avènement de nouveaux projets dans les régions de la Baie James et de la Côte-Nord. C'est dans ce contexte que les élus municipaux ont décidé d'agir en appuyant fermement le projet de la centrale de Kipawa car les retombées seront importantes et immédiates.

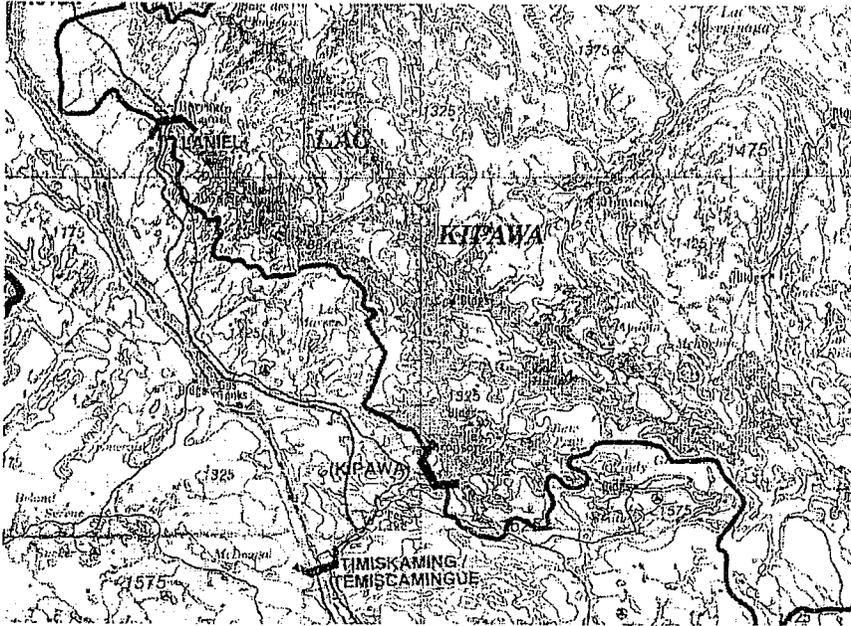
En 1999, *Hydro-Québec* commençait les études environnementales malgré l'absence d'appuis de la part des communautés locales. Après de multiples efforts et après avoir augmenté considérablement les redevances promises, *Hydro-Québec* réussit à faire voter la MRC en faveur de son projet. Les maires des trois localités directement concernées par le projet Tabaret (Témiscaming, Kipawa et Laniel) votèrent contre le projet d'*Hydro-Québec* alors que les autres votèrent en sa faveur. D'autre part, les deux communautés autochtones (*Wolf Lake et Eagle Village*) s'opposèrent énergiquement au projet d'*Hydro-Québec*, et ce, à plusieurs reprises par le biais d'entrevues journalistiques.

Depuis ce temps, *Hydro-Québec* a mis son projet en veilleuse sans pour autant appuyer le projet Kipawa principalement pour ne pas créer de précédent, et ce, malgré le fait que les droits hydrauliques rattaché au projet Kipawa ne sont pas la propriété d'*Hydro-Québec* mais bien du MRN.

DESCRIPTION DU RÉSERVOIR KIPAWA

Le Lac Kipawa, ayant un bassin versant de 5 980 km² se déverse dans la rivière des Outaouais par deux décharges naturelles : la rivière Kipawa et le ruisseau Gordon.

Dans les deux cas, un barrage à la sortie du lac Kipawa sert à contrôler la crue et à réduire les dangers d'inondation sur les rives de la rivière des Outaouais. *Travaux Public Canada* est propriétaire de ces deux ouvrages de contrôle.



Le système d'adduction comprendra des canaux en surface suivant l'axe des lacs Thiriot, Nadeau et Bellemare, un canal d'amenée, une prise d'eau et deux conduites forcées souterraines. Ce parcours nécessitera la construction de quatre digues, la re-localisation de la route # 101 sur une distance de 2 km incluant la construction d'un pont avec culées en remblai et la re-localisation d'une section du parc linéaire récréatif.

Ces ouvrages seront conçus de façon à respecter les niveaux actuels de gestion du réservoir; niveau maximal de 269,75 m et niveau minimal de 267,50 m. De plus, les règles de gestion des niveaux d'eau et de crues établies par la Commission de la planification de la régularisation de la rivière des Outaouais seront respectées.

Un court canal de fuite assure la restitution des eaux turbinées vers le lac Témiscamingue.

Une ligne de transport d'énergie de 120 kV longue d'environ 30 km permettra de relier la centrale Tabaret au poste Kipawa.

La construction de 5 km de routes d'accès vers la prise d'eau et la centrale, depuis la route # 101, complétera l'aménagement.

Les débits réservés dans chacun des deux exutoires n'ont pas été définis mais feront l'objet d'études ultérieures et seront déterminés selon les conditions de rentabilité, les impacts environnementaux, les besoins en alimentation d'eau sur le ruisseau Gordon et l'acceptabilité du milieu.

Le coût de réalisation estimé est de 175 M\$ (1998) et il comprend également la réfection des ouvrages d'évacuation de Kipawa et de Laniel. L'échéancier de réalisation des ouvrages sera de l'ordre de 4 ans.

DESCRIPTION DU PROJET KIPAWA (INNERGEX)

L'aménagement considéré par *Innergex* propose de restaurer l'ancienne centrale de la *Gatineau Power* désaffectée en 1969. Ce schéma d'aménagement utilise le ruisseau Gordon afin de développer le potentiel énergétique du réservoir Kipawa. La centrale projetée, construite à proximité des vestiges de l'ancienne centrale, permettrait de développer une puissance de 30 MW sous une chute de 60 m et un débit total installé de l'ordre de 57 m³/s.

Le système d'adduction, depuis le réservoir Kipawa, comprend un tronçon du ruisseau Gordon, la construction d'une nouvelle prise d'eau sur le lac aux Brochets à environ 100 m en amont du barrage de Lunsden et la construction d'un tunnel d'une longueur d'environ 1,7 km pour alimenter la nouvelle centrale abritant 2 groupes de type Francis. Le bâtiment de l'ancienne centrale sera rénové pour servir de centre d'interprétation et de musée autochtone. Tous les terrains requis appartiennent à la ville, sauf celui de la vieille centrale ainsi que le bâtiment qui

- Le projet Kipawa n'a presque pas d'impact sur l'environnement. Celui de Tabaret (Hydro-Québec) créera un détournement complètement artificiel en raison de la création d'une troisième décharge pour le lac Kipawa, causant ainsi des changements significatifs dans les systèmes écologiques actuels en plus de réduire considérablement les débits dans les deux décharges actuelles, ce qui causera un impact majeur sur la qualité des eaux à proximité des villages de Kipawa et d'*Eagle Village*;
- La rentabilité du projet Tabaret (Hydro-Québec) est douteuse -- 130 MW installé avec une production moyenne de 0,5 TW-h, soit un facteur d'utilisation de 44 % - en plus du déplacement d'une route régionale importante et de l'envolement de plusieurs lacs naturels;
- Lors de l'annonce du début des études du projet Tabaret, *Hydro-Québec* cherchait désespérément de nouveaux sites afin de garder son personnel. Depuis, il y a eu le déblocage avec les Cris et les Inuits et beaucoup d'autres projets d'envergure ont été annoncés ou mis en chantier ce qui permettrait un retrait en douceur du projet Tabaret (Hydro-Québec), et ceci d'autant plus que ce projet n'a pas l'appui des localités concernées;
- Le projet Kipawa est un projet autochtone où les Algonquins (*Wolf Lake et Eagle Village*) détiendraient au moins 52 % de la centrale. Les localités concernées (Témiscaming, Kipawa et Lanier) se partageraient également des redevances pour toute la durée du projet. Il serait possible de verser aux autres municipalités de la MRC certaines redevances pour compenser au moins en partie les redevances qu'elles auraient eues avec le projet Tabaret (Hydro-Québec).

Bref, le projet proposé est tout à fait en accord avec les aspirations des gens du milieu et aura des répercussions majeures sur l'économie de cette région du Témiscamingue. L'approche de partenariat proposé est tout à fait novatrice car elle fait appel au partenariat entre les populations locales, les autochtones et le secteur privé, ce qui est un précédent au Québec. Enfin, l'énergie produite pourra être vendue à *Hydro-Québec* et ainsi acheminée directement à l'usine de *Tembec* (moins d'un km de distance) sans la nécessité de construire une ligne de transport coûteuse et problématique pour l'environnement. Cette nouvelle énergie disponible pour *Tembec* permettra l'agrandissement de l'usine et la création de nouveaux emplois, en plus des quelque 250 emplois directs et indirects qui seront créés lors de la construction de la centrale de Kipawa.